



## Tableau 1

### Nombre de demandeurs de l'incitatif à agir pour le climat (IAC) et montant réclamé par province/territoire, année d'imposition 2018

Province/territoire	Nombre de demandeurs de l'IAC	Montant total de l'IAC réclamé (dollars \$)
Nouveau-Brunswick	427 140	74 149 000
Ontario	7 670 730	1 546 499 000
Manitoba	702 020	161 280 000
Saskatchewan	595 970	250 167 000
<b>Total</b>	<b>9 395 850</b>	<b>2 032 095 000</b>

#### Notes:

1. Tous les nombres sont arrondis à la dizaine la plus proche et tous les montants sont arrondis au millier le plus proche. La somme des données peut ne pas correspondre au total en raison de l'arrondissement.

2. Les données proviennent des déclarations de revenus et de prestations (re)cotisées en date du 10 juin 2021 et sont sujettes à des modifications à mesure que d'autres déclarations sont (re)cotisées. Les montants présentés diffèrent de ceux présentés dans le rapport annuel au Parlement de la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre pour 2019, qui a été déposé en décembre 2020, en raison de différences dans la date limite pour les extractions de données.

3. Les montants sont calculés à l'annexe 14 - incitatif à agir pour le climat et déclarés à la ligne 449.

4. Les paiements de l'IAC pour l'année de redevance sur les combustibles d'avril 2019 à mars 2020 (qui correspondent à la redevance sur les combustibles s'appliquant à un prix du carbone de 20 \$ la tonne) ont été en grande partie réclamés au printemps 2019, lorsque la plupart des particuliers ont produit leur déclaration de revenus de 2018. Par conséquent, les paiements de l'IAC pour l'année de la redevance sur les combustibles 2019-2020 sont associés et présentés dans le cadre des évaluations de l'année d'imposition 2018 (et ainsi de suite, pour les années à venir).

5. La redevance sur les combustibles ne s'applique plus au Nouveau-Brunswick depuis le 1er avril 2020.